

Code de conduite

CODE DE CONDUITE

Les membres doivent adopter un comportement et langage respectueux envers le personnel et les autres membres, ainsi qu'un ton modéré pour assurer de ne pas déranger l'entraînement des utilisateurs. Aucune forme de harcèlement, de violence ou d'intimidation ne sera tolérée. Les présents règlements doivent être respectés en tout temps.

INFRACTION AU CODE

L'infraction au règlement ou au code de conduite peut entraîner des avertissements verbaux de la part du personnel, ainsi que des avertissements écrits, l'expulsion ou l'annulation de l'abonnement si la situation l'exige.

AVERTISSEMENT VERBAL

Si nécessaire, le personnel s'octroie le droit de vous rappeler les règlements qui régissent le Centre et demander votre collaboration à ce sujet.

AVERTISSEMENT ÉCRIT

Si le personnel constate que malgré des avertissements verbaux, le membre continue à manquer aux règlements, la direction du Centre exigera par écrit le respect du règlement et des normes en vigueur afin de rectifier immédiatement tout comportement inadéquat.

EXPULSION D'UN MEMBRE ET ANNULATION DE L'ABONNEMENT

En cas d'abus ou faute grave ou si la direction du Centre par le biais du personnel, constate que malgré l'avertissement écrit, le membre continue à manquer aux règlements, le membre sera expulsé temporairement ou définitivement du Centre et la direction mettra fin à son abonnement.

Puce d'accès et accès membre

PUCE D'ACCÈS

Lors de votre abonnement, une puce vous sera remise pour accéder au Centre. Son utilisation est obligatoire pour entrer dans l'immeuble par la porte principale et accéder à la salle d'entraînement (salle #212). Un dépôt dont le montant sera spécifié au contrat sera exigé pour la puce d'accès et vous sera remis à la fin de votre abonnement au retour de celle-ci.

En cas de perte ou vol, il vous sera chargé le montant en vigueur pour le remplacement de la puce (le cas échéant, le dépôt ne pourra pas être utilisé).

NON-MEMBRE

Il est interdit de laisser entrer une personne non-membre dans les locaux du Centre sans aviser le personnel du Centre et ce, sous peine d'expulsion et d'annulation de votre abonnement.

ACCÈS MEMBRE

L'emploi de la puce d'accès par une personne autre que le membre inscrit entraînera l'annulation immédiate des droits et privilèges du titulaire de la puce, son expulsion et l'annulation de son abonnement. Les puces sont numérotées et assignées à votre usage exclusif.

Sacs de sport

Les sacs de sport doivent obligatoirement être laissés au vestiaire à l'intérieur des casiers.

Objets perdus et volés

Le Centre met à votre disposition des casiers pour votre confort et pour la protection de vos objets. Nous vous conseillons de les garder en tout temps fermés en utilisant un cadenas que vous fournirez. Le Centre et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.

Casiers journaliers et coupures de cadenas

Le membre doit obligatoirement libérer le casier à la fin de son entraînement sous peine de voir son cadenas sectionné le jour suivant.

Utilisation des cellulaires et appareils photos

La présence de cellulaire est tolérée en mode silence ou vibration seulement. Vous devez obligatoirement quitter la salle d'entraînement pour répondre ou faire un appel. La prise de photo et vidéo est strictement interdite à l'intérieur des installations.

Respect du matériel et des consignes préventives

En tout temps, les membres devront prendre soin du matériel et respecter les consignes préventives affichées dans la salle ou qui lui ont été remises lors de son abonnement.

Utilisation des machines de musculation et cardiovasculaires

L'utilisation d'une ou de plusieurs machines à la fois est autorisée, cependant le membre s'engage à partager l'utilisation de chacune pendant la période de récupération de sa routine et / ou en alternance avec les autres membres intéressés. L'utilisation des machines cardiovasculaires est limitée à une durée de 30 minutes. Le tableau de réservation doit être rempli avant chaque utilisation en indiquant clairement vos initiales, l'heure de début et de fin. Pour des raisons d'hygiène, le membre doit placer une serviette sur le banc ou le siège de la machine à utiliser et essuyer les appareils après son usage avant de libérer la machine. Des serviettes et du nettoyants sont disponibles au Centre pour le nettoyage des machines.

Rangement de l'équipement utilisé et utilisation des haltères

Il est obligatoire de remettre à sa place l'équipement utilisé tel que les haltères, poids, bancs, ballons, matelas etc., ainsi que de les nettoyer après leur utilisation. Le personnel se réserve le droit de vous rappeler cette règle le cas échéant. Il est interdit de lancer les poids ou haltères au sol.

Nombre minimum d'utilisateurs

Par mesure de sécurité, la direction recommande fortement que vous soyez **au moins deux (2) abonnés en tout temps** dans la salle pour vous entraîner.

Abonnés de moins de 18 ans

Les membres de 14 et 15 ans doivent en tout temps être accompagnés par un membre adulte. L'autorisation parentale est obligatoire pour tous les abonnés de moins de 18 ans.

Alcool et drogues

La consommation d'alcool, drogue ou autre substance illicite est strictement interdite à l'intérieur du Centre. Il est également interdit d'accéder aux installations sous l'effet de ces substances.

Tenue vestimentaire et hygiène corporelle

TENUE VESTIMENTAIRE

L'adoption d'une tenue sportive et le port d'espadrilles d'intérieur sont obligatoires pour la pratique d'une activité physique exécutée dans les locaux du Centre.

Il est strictement interdit de porter la camisole ainsi que de circuler en chaussettes, pieds nus ou sans chandail dans le Centre.

HYGIÈNE CORPORELLE

Une bonne hygiène personnelle est exigée à l'intérieur des installations.

Nourriture

Il est strictement interdit de manger à l'intérieur de la salle d'entraînement.

Contenant de verre

Aucun contenant de verre n'est toléré.

Animaux

Les animaux sont interdits à l'intérieur de l'immeuble.

Sollicitation et publicité

Aucune sollicitation et publicité d'aucune sorte ne sera permise à l'intérieur de la salle d'entraînement sans le consentement de la direction.